

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n° 72/8.1/17.06/10

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	28	29

Date de la convocation : 08/06/2015
Date de l'affichage : 10/06/2015

SEANCE DU 17 JUN 2015

L'an deux mille quinze,
Le DIX SEPT JUIN à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

J.C BASCHIOU à Claude LAURIE

Secrétaire de séance : Alain BAILLIEU

OBJET :

**ECOLE MATERNELLE GAMBETTA
FERMETURE**

Rapporteur : Arnaud FOUREL

Les mesures de carte scolaire du premier degré consistant à ouvrir ou fermer des écoles et des classes, ou encore à regrouper des écoles sont une compétence partagée entre l'Etat et les communes.

En effet, si la création et l'implantation d'une école (choix de la localisation, construction, aménagement de locaux), ainsi que la suppression d'une école, relèvent d'une décision du conseil municipal, l'affectation du/ou des emplois d'enseignants correspondant relève du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Par arrêtés du 6 mai 2015, M. le Directeur Académique décidait :

- De retirer les 3 postes de professeur des écoles de l'école maternelle Gambetta
- D'affecter 2 postes supplémentaires de professeur des écoles à l'école maternelle Charles GROS

Ces décisions impliquent, de facto, la fermeture de l'Ecole Maternelle Gambetta.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de décider de la fermeture de l'école maternelle GAMBETTA, dès la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à la majorité des voix :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice LABARUSSIAS, Amandine JACINTO, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER

- accepte la proposition



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19/06/2015
- date d'affichage : 19/06/2015